

Contournement autoroutier d'Arles

Comité de suivi du 4 juillet 2013

Éléments de synthèse

SOMMAIRE

1. Participants.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Synthèse des échanges	3
4. Prochaines échéances	5

1. PARTICIPANTS

- ❑ **Ville d'Arles**
 - Hervé SCHIAVETTI
 - Jean-Luc MASSON
 - David GRZYB
 - Éric GATZÉ
 - Odile CROMBÉ
 - Aline MARTIN
- ❑ **Ville de Saint-Martin-de-Crau**
 - Jacqueline QUIGNARD
 - Daniel PETITJEAN
- ❑ **CCIT du Pays d'Arles**
 - Jean-Charles HILLE
 - Patrick DELOUSTAL
 - Fabrice MACHELART
- ❑ **ACCM : Alain BEAUMONT**
- ❑ **ADESM : Francis BARANGER**
- ❑ **CCCSMC**
 - Vincent RAMON
 - Jean-Marie CAILLOT
- ❑ **Les Amis du Vieil Arles**
Jean-Marie CAILLOT
- ❑ **PNR de Camargue**
Florian RABEMANANJARA
- ❑ **CEN PACA : Axel WOLFF**
- ❑ **Migrateurs Rhône Méditerranée**
Muriel PROST
- ❑ **ACEN**
 - Marie-José TADDEI
 - Corinne BUIS
- ❑ **Chambre d'agriculture 13**
Jean-Marc BERTRAND
- ❑ **SAFER PACA**
 - Marc CABIBEL
 - Philippe LAURAIRE
- ❑ **SYMADREM : Émilie CHASTEL**
- ❑ **SYMCRAU : Charlotte ALCAZAR**
- ❑ **ASCO Corrèze Major**
Julien BRUN
- ❑ **CIQ de la Roquette**
 - Chantal BAILLY
 - Michel LEMEUR
- ❑ **Sud Semestres Plan du Bourg**
 - Pierre LOICHOT
 - Philippe LAMENT
- ❑ **CIQ Pont-de-Crau**
Jean-Claude BREYSSE
- ❑ **Conseil régional PACA**
Noël ROCCHICCIOLI
- ❑ **Conseil général 13**
Benoît LAPLANE
- ❑ **DDTM13**
 - Sylvie GIRET
 - Sébastien CARALP
- ❑ **DREAL PACA**
 - Nicolas FONTAINE
 - Nadia FABRE
 - Philippe BLANC
- ❑ **CETE Méditerranée**
Arnaud VERQUERRE
- ❑ **Nicaya conseil**
 - Blandine PÉRICHON
 - Eloïse KANTÉ

2. ORDRE DU JOUR

- Rappels des caractéristiques de l'opération
- Avancement du projet
 - Commission mobilité 21
 - Dispositif de concertation continue
- Concertation continue : résultats et bilan
- Suites

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

En introduction, la DREAL PACA a fait un rappel des objectifs et de l'historique du projet ainsi que du processus de concertation continue mené en parallèle des études préalables à l'enquête publique. Il a été précisé que l'intégralité des comptes rendus et supports de présentation pourra être consultée sur le site de la DREAL PACA.

Des éclairages ont également été donnés sur la Commission Mobilité 21 et les suites à attendre après la publication de son rapport le 27 juin 2013.

Après une présentation des éléments figurant au support projeté en séance, et joint à la présente synthèse, des échanges ont eu lieu avec les participants.

Résultats et bilan du travail en groupes thématiques

ECHANGEURS

Le maître d'ouvrage rappelle que l'objet de ce groupe de travail a été d'affiner et préciser les fonctions d'échanges de l'autoroute. Les principes proposés lors de la concertation publique n'ont pas été remis en cause lors des séances de travail. Des approfondissements et points spécifiques ont été traités comme par exemple la problématique d'accès à la Camargue, la desserte de Raphèle, ou la prise en compte des modes doux sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.

- Des éclairages ont été demandés sur la position du Parc Naturel Régional de Camargue concernant la création d'un giratoire de retournement dans les limites du parc permettant de revenir vers Arles.

- Le maître d'ouvrage a pu préciser que des discussions avaient eu lieu avec les représentants du PNR de Camargue dans le cadre des échanges relatifs à l'accès au parc.
- M David Grzyb, vice-président du parc, a précisé que les instances décisionnelles de ce dernier ne se sont jamais opposées au projet de contournement autoroutier d'Arles, ni au principe d'aménager une raquette de retournement sur la RD572n pour permettre aux usagers de rejoindre la RD570 depuis l'autoroute et ainsi d'accéder à la Camargue par l'itinéraire actuel.

AIRES DE SERVICES

Le scénario préférentiel retenu est celui de deux demi-aires unilatérales de 14 ha situées respectivement en Tête de Camargue pour le sens Nîmes→Salon et au niveau du Mas Boussard pour le sens Salon→Nîmes. Un scénario alternatif, dans le cas où les enjeux environnementaux sur le mas Boussard rendraient impossible l'aménagement d'une aire de services, prévoit une seule aire unilatérale de 28 ha en Tête de Camargue accessible depuis les deux sens de circulation.

AGRICULTURE

Après une présentation des principales thématiques abordées par le groupe de travail des précisions ont été formulées.

- Plusieurs réunions bilatérales ont eu lieu avec les acteurs locaux concernés pour traiter de points et problématiques spécifiques. C'est notamment le cas pour la filière Foin de Crau, thématique dont la commission mobilité 21 s'est saisie dans son rapport et qui a fait l'objet de plusieurs réunions de travail sur la compensation des impacts du projet.
- Il est précisé que pour la culture du foin de Crau, le principe retenu est celui de la compensation 1 pour 1 des prairies qui devront être détruites pour la construction de l'autoroute. Une réunion est programmée le 11 juillet pour désigner la structure qui veillera à la bonne mise en œuvre des mesures compensatoires de cette activité (avec notamment la mise en place d'un fonds de compensation) et définir le cahier des charges de ces mesures qui devront être mises en œuvre.
- M. le Maire d'Arles a salué les efforts faits pour la meilleure prise en compte possible des problématiques agricoles sur le territoire concerné par le projet. Il considère notamment que l'association du Conseil Général pour une pré-étude d'aménagement foncier et éventuellement la mise en place d'une procédure d'AFAF se sont déjà révélées très utiles sur d'autres territoires (à Tarascon par exemple, dans le cadre du projet de déviation) pour définir des solutions les plus adaptées.

COMITÉ DE SUIVI ÉCOLOGIQUE

- ❑ L'ensemble de l'étude menée par les écologues sera intégré au dossier d'enquête publique.
- ❑ Le vice-président du PNR de Camargue a souligné que différentes démarches et réflexions étaient engagées par ailleurs sur l'ensemble du territoire pour la prise en compte de l'environnement avec notamment l'extension du PNR de Camargue qui fait aujourd'hui 110 000 ha, la création de la réserve du Vigueirat, la création de la réserve de la Crau, le Parc National des Alpilles.

Commission Mobilité 21

- ❑ Les participants ont exprimés leur incompréhension concernant le choix de la commission mobilité 21 de classer, selon les scénarios retenus (scénario 1 u scénario 2) le contournement autoroutier d'Arles en priorité 2 alors qu'étant voué à concession, la problématique économique ne devrait pas se poser pour ce projet.
 - La logique financière n'est pas ce qui a conduit la commission mobilité 21 à classer le projet de contournement d'Arles en priorité 2. Les participants ont souhaité avoir des éclairages sur la logique de la réflexion menée par la commission.
 - Le maître d'ouvrage et M. le maire d'Arles ont rappelé que depuis 10 ans, un travail important d'expertise avait été fait avec la CCI dans le cadre du projet de contournement et que les différents ministres des transports avaient tous été rencontrés.
 - Le Conseil Régional a précisé que son président s'était également mobilisé pour défendre le projet et devait rencontrer le premier ministre à ce sujet. Il rappelle également que globalement, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait l'objet d'un effort et d'une attention particuliers de la part de la commission sur l'ensemble des projets examinés.

4. PROCHAINES ECHEANCES

Pour la suite le maître d'ouvrage rappelle que des thématiques restent à poursuivre et approfondir avec :

- le SYMADREM et la DDTM13 concernant le risque inondation,
- la chambre d'agriculture, la SAFER, le Conseil Général 13 et le SYMCRAU concernant l'agriculture,
- le comité de suivi écologique sur la prise en compte du milieu naturel. Le futur concessionnaire aura obligation de poursuivre la concertation continue.

Préalablement à l'enquête publique, les échéances du projet dans les prochains mois vont consister en :

- la finalisation des études préalables à la DUP et du dossier d'enquête publique ;
- la concertation inter-services (associant les différentes administrations et services concernés par le projet) ;
- la saisine de l'autorité environnementale.